

Astrida, le 26 mai 1951.-

N° 1151 /SEC.

Objet:

Fêtes du 21 juillet.-



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à votre demande formulée par votre n°1026/Sec.1 du 16-5-1951, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un groupe de 30 imparamba pourrait venir à Kigali pour participer aux fêtes que vous comptez organiser.

Il faudrait prévoir la nourriture ordinaire qu'on donne généralement.

Les danseurs apporteront leur couverture personnelle.

Confraternellement,

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur l'Administrateur de Territoire

de & à
KIGALI.-
~~ASTRIDA.-~~